

Date de convocation :  22/05/2023	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le vingt-six mai deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON (14).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascal GOUY (pouvoir à Fabienne MANOHA), Isabelle MEYNET (pouvoir à Emeline MOUNIER), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Catherine MARCON), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE), Robert VALLAT (pouvoir à Patricia SOUCHON) (9).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Demande de subventions pour la réhabilitation du complexe sportif.**

**DCM 20230526-6**

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune recherche des financements dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif et de la construction du stade synthétique.

Il propose de solliciter d'autres financeurs et présente le plan de financement ci-dessous :

**AR Prefecture**

043-214300873-20230526-DCM20230526\_6-DE  
Reçu le 07/06/2023

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	REGION	230 000.00 €
HONORAIRES MOE	80 378.77 €	FEDER	148 688.00 €
TRAVAUX	803 787.67 €	DETR	140 346.00 €
		ANS	177 403.00 €
		FFF	10 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	180 579.44 €
TOTAL	887 016.44 €	TOTAL	887 016.44 €

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Fabienne MANOHA) :

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides auprès de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Fédération Française du Football ;
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230526-DCM20230526\_6-DE  
Reçu le 07/06/2023